INFOS MAIRIE

Informations tirées du site du SYDED. :
https://syded-lot.fr/dechets/bien-jeter/mes-consignes-de-tri

Des incivilités concernant le tri des déchets ont été relevés sur la commune.
- Dépôt de vitres au pied du bac à verre proche de l'école publique ;
- Dépôt de gravats, d'encombrants dans les recyclables ;
- Compostage de reste de viande dans le composteur public de la cantine scolaire.

Convaincu qu'il ne s'agit pas d'actes malveillants mais d'une méconnaissance des règles de tris. En complément de la campagne de sensibilisation du tri des recyclables lors de la remise de cabas, ci-dessous **un rappel des consignes de tri des déchets « ORGANIQUES, VERRE ET ENCOMBRANTS ».**

DÉCHETS DE JARDIN ET DE CUISINE

LES DÉCHETS ORGANIQUES EN TAS OU EN COMPOSTEUR

Les restes de viande et de poisson ne se compostent pas

LES DECHETS ELECTRIQUES, VOLUMINEUX OU DANGEREUX

DÉCHETTERIE

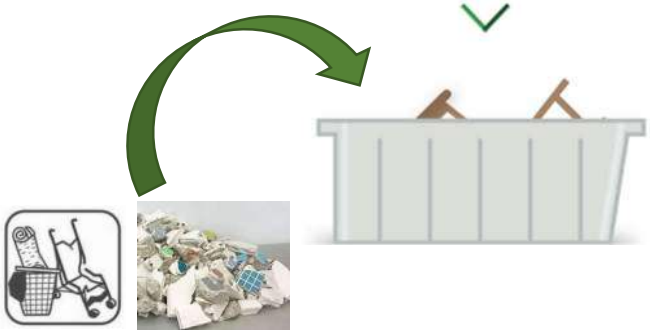

GRAVATS ET ENCOMBRANTS = DECHETTERIE

Ne pas jeter les encombrants et gravats avec les recyclables.

EMBALLAGES **EN VERRE UNIQUEMENT**

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX VIDES UNIQUEMENT

Sans bouchon ni couvercle.

Par sécurité :
Ne déposez pas de verre au pied des bacs